



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

---

*Commission des affaires constitutionnelles*

---

**2011/2019(BUD)**

24.5.2011

## **AVIS**

de la commission des affaires constitutionnelles

à l'intention de la commission des budgets

sur le mandat du trilogue relatif au projet de budget 2012  
(2011/2019(BUD))

Rapporteur pour avis: Algirdas Saudargas

PA\_NonLeg

## SUGGESTIONS

La commission des affaires constitutionnelles invite la commission des budgets, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

- A. considérant que le règlement sur l'initiative citoyenne, qui est entré en vigueur le 31 mars 2011 et doit s'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> avril 2012, nécessite une politique de communication effective et efficace ainsi que des mesures d'application adéquates,
- B. considérant qu'en raison de la crise économique, les États membres de l'Union ont été obligés de prendre des décisions difficiles et d'effectuer des coupes dans leur propre budget,
- C. considérant qu'une bonne politique de communication doit se fonder sur une information appropriée des citoyens, par exemple en ce qui concerne les mesures adoptées pour faire face à la crise de l'euro, la réforme du système électoral européen, les perspectives d'élargissement de l'Union ou les avantages d'une intégration plus poussée,
- D. considérant que les débats en cours sur la mise en œuvre du règlement sur les partis politiques européens mettent en évidence la nécessité d'accorder à ces partis l'attention qu'ils méritent et de les doter d'un financement adéquat pour mieux sensibiliser les citoyens,
  - 1. est conscient que le nouvel instrument de démocratie participative à l'échelon de l'Union que constitue l'initiative citoyenne doit bénéficier de crédits suffisants pour fonctionner correctement;
  - 2. souligne que si l'on veut que les citoyens perçoivent les avantages d'une plus grande intégration européenne et s'identifient plus étroitement à l'Europe, il est essentiel de les informer, au moyen d'une vaste politique de communication, sur les politiques plus urgentes et pertinentes de l'Union qui ont une incidence sur leur existence quotidienne;
  - 3. estime que les partis politiques européens et les fondations européennes doivent continuer à recevoir un financement suffisant, notamment dans la perspective des futures élections européennes.

## RÉSULTAT DU VOTE FINAL EN COMMISSION

<b>Date de l'adoption</b>	24.5.2011
<b>Résultat du vote final</b>	+: 18 -: 4 0: 0
<b>Membres présents au moment du vote final</b>	Andrew Henry William Brons, Carlo Casini, Andrew Duff, Ashley Fox, Matthias Groote, Enrique Guerrero Salom, Zita Gurmai, Gerald Häfner, Constance Le Grip, David Martin, Paulo Rangel, Potito Salatto, Algirdas Saudargas, József Szájer, Søren Bo Søndergaard, Indrek Tarand, Rafał Trzaskowski, Luis Yáñez-Barnuevo García
<b>Suppléants présents au moment du vote final</b>	John Stuart Agnew, Sylvie Guillaume, Íñigo Méndez de Vigo, Rainer Wieland